



**DECLARATION DE VACANCE D'UN EMPLACEMENT
SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DU PORT DE DIEPPE**

ENTITE

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires (ci-après « la Régie »), est un établissement public local à caractère industriel et commercial dont la création résulte d'une délibération du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » (ci-après « le SMPN ») en date du 29 mars 2019.

En matière domaniale, le SMPN a confié à la Régie la gestion d'un certain nombre de dépendances de son domaine public et privé. Dans ce cadre, la Régie est notamment habilitée à délivrer des autorisations ou des conventions d'occupation temporaire constitutives ou non de droits réels selon les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, le code des transports et le code général de la propriété des personnes publiques.

En tant que gestionnaire du domaine public, la Régie est tenue de procéder à une publicité et à une mise en concurrence de toute autorisation ou tout transfert d'autorisation susceptible de donner lieu à une exploitation économique, tel que c'est ici envisagé.

OCCUPATION DISPONIBLE

L'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques autorise l'attribution d'autorisation d'occupation temporaire en procédant à une publicité préalable sans mise en concurrence, lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité.

Dans la mesure où cette déclaration de vacance concerne plusieurs espaces libres, cette dernière s'inscrit dans ce cadre et donnera donc lieu à l'attribution de plusieurs autorisations d'occupation temporaires (AOT) du domaine public.

✓ Typologie de Bien :

Bâti

Non Bâti

Terre – plein

Autres

Informations complémentaires :

Surface : environ 11,50 m²

- ✓ Etat du bien : correct
- ✓ Lieu : Parking rue Edouard Lavoine 76200 DIEPPE
- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Redevance : 25€/mois
- ✓ Activité envisagée : stationnement de voiture

Photo :



DOCUMENTS A FOURNIR

Les personnes souhaitant manifester leur intérêt doivent adresser un dossier composé des documents suivants :

- ➔ documents d'identification du candidat : nom, prénom, copie de la carte d'identité pour une personne physique, dénomination sociale, extrait kbis (ou autre document pour les entreprises...), coordonnées (adresse postale et courriel, n° de téléphone et nom d'un référent privilégié) ;
- ➔ documents permettant d'attester de ses moyens techniques et humains, les références professionnelles des personnes dédiées, sa capacité financière, la création d'emploi ;
- ➔ documents permettant la bonne compréhension de la motivation de la demande d'occupation : plan de situation, surface globale souhaitée, contenu (s) et description de l'activité et tout autre document utile à la bonne compréhension du projet du candidat.

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français assermentée et certifiée conforme à l'originale. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Votre candidature est à envoyer par :

- Voie postale : « AOT – Stationnement Port de Pêche » Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 1 quai du Tonkin, 76200 DIEPPE
- Voie électronique : audrey.duhamel@regieportdedieppe.fr

A réception de vos documents et après analyse, une réponse à votre demande d'attribution vous sera donnée dans les plus brefs délais.

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter les services de la Régie :

Gestion du Domaine du Port de Dieppe – Service Patrimoine :

contact : Audrey DUHAMEL 06.10.71.98.05

Les données figurants sur cet avis ne sont fournies qu'à titre informatif, le document est non contractuel.